

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par le fonds « Nama Fund I FPCC-RFA » de la société « Samta Metals & Alloys SA », aux côtés de l'actionnaire historique « Samta Management Services DMCC »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur: « Nama Fund I FPCC-RFA »;
- La cible: « Samta Metals & Alloys SA »;
- L'actionnaire historique: « Samta Management Services DMCC ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteur économique concerné

- Recyclage, raffinage et production de métaux non ferreux, principalement l'aluminium et le cuivre à partir des déchets métalliques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 janvier 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui concerne la prise du contrôle conjoint par le fonds « Nama Fund I FPCC-RFA » de la société « Samta Metals & Alloys SA », aux côtés de l'actionnaire historique « Samta Management Services DMCC ».

« Nama Fund I FPCC-RFA » est un fonds de placement collectif en capital à règles de fonctionnement allégées, agréé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous le numéro AG/FPCC/001/2025, dont la société de gestion est « CDG Invest Management » ;

La Cible « Samta Metals & Alloys SA » est une société anonyme, de droit marocain, immatriculée au registre du commerce de Kenitra sous le numéro 69549, dont le siège social est situé à I1 113 Bis, Zone Franche Atlantique, Commune Ameur Seflia RN4, Kenitra, Maroc. Elle est active dans la production et la commercialisation de produits métallurgiques, notamment des lingots d'aluminium et des fils de cuivre, à partir de déchets métalliques, ainsi que l'importation, l'exportation et le négoce de métaux.

L'actionnaire historique « Samta Management Services DMCC », une société dûment constituée et existant conformément au règlement de Dubai Multi Commodities Center, enregistrée sous le numéro DMCC187302. Elle est active dans la gestion et le conseil spécialisé dans le secteur minier.

Fait à Rabat, le 08 janvier 2026